



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 PROVINCE DU MANIEMA  
 KINDU/ MANIEMA  
**MANIEMA LIBERTES**

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET SECURITE  
 LE VICE PREMIER MINISTRE  
 Reçu le : 21 AOUT 2019  
 Heure : 12h 18  
 Enregistré sous le n° 9803  
 [Signature]

**MEMORANDUM N°006/PCA/MALI/2019 A L'ATTENTION DE SON  
 EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
 DEMOCRATIQUE DU CONGO ET CHEF DE L'ETAT**

**Objet** Position de la Société à propos du protocole d'accord du 12  
 Août 2019 entre la Société NAMOYA MINING du Groupe  
 BANRO et la communauté de Salamabila avec la facilitation  
 du Gouvernement Provincial du Maniema.

Excellence Monsieur le Chef de l'Etat,

Nous avons l'insigne honneur de venir auprès de votre très  
 haute autorité saluer et remercier, à travers le présent Mémoire, les  
 efforts, combien louables, que vous ne cessez de déployer en vue de  
 l'instauration d'une paix durable sur toute l'étendue du territoire national  
 en général et au Maniema en particulier.

En effet, la Province du Maniema qui bénéficie à ce jour de votre  
 attention particulière sur le plan sécuritaire était, il y a, de cela quelque  
 temps, reconnue comme l'une des Provinces les plus calmes de la  
 République Démocratique du Congo. Aujourd'hui, le Maniema fait face à  
 des sérieux problèmes d'ordre sécuritaire liés notamment à l'activisme  
 des groupes armés, principalement, des Maï-Maï Malaika sur base des  
 revendications de respect de la législation minière et les droits  
 socioéconomiques des communautés locales face à l'exploitation  
 industrielle d'or de l'entreprise NAMOYA MINING.

Votre implication personnelle dans ce dossier, à travers le Vice  
 Premier Ministre de l'intérieur, ouvre une nouvelle ère dans le processus  
 de la recherche d'une solution globale et durable à l'ensemble des  
 problèmes qui mettent à mal la paix en Province.

Siège : MALI-ONGDH/Siège National  
 N°7, Avenue OKENGE  
 Commune de Kasuku  
 Ville de Kindu/Maniema  
 RD Congo

Tél : 0813126784  
 0816208617  
 0975979689

E-mail : [paulkasongo.mali@gmail.com](mailto:paulkasongo.mali@gmail.com)  
[maliinfo423@gmail.com](mailto:maliinfo423@gmail.com)

Republique Democratique Du Congo  
 Date De Reception  
 20 AOUT 2019  
 Le .....  
 Province Du Maniema

N° .....  
 Regu le : 20 AOUT 2019  
 Par : [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 RESIDENCE DE LA REPU...  
 SERVICE COURRIER

2

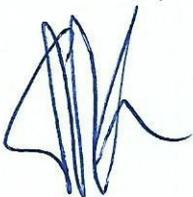
Un protocole d'accord a été signé entre la Société NAMOYA MINING et la communauté de Salamabila avec la facilitation du Gouvernement Provincial du Maniema en date du 12 août 2019 à NAMOYA. Selon l'esprit de ce protocole d'accord, NAMOYA MINING accorde entre autres l'accès à la Communauté des BB Salamabila dans l'ancienne carrière de Mwendamboko en vue d'y exploiter artisanalement de l'or en attendant qu'on trouve le site où tous les creuseurs artisanaux, organisés en regroupement devront être relocalisés définitivement.

En examinant ce protocole d'accord, il y a lieu de signaler quelques lacunes et non de moindre :

- Le protocole d'accord ne fait aucune allusion à la nécessité du respect par NAMOYA MINING du « cahier de charges », pourtant l'une des grandes revendications de la communauté locale.
- Le protocole d'accord est signé au nom de la « Communauté des BB Salamabila » par le chef de milicien Maï-Maï Malaïka qui est un défaut grave ». Ce dernier devrait signer à son nom et du compte des miliciens Maï-Maï MALAIKA.
- Le protocole ne dit pas à quand sa mise en œuvre commence.
- De manière TACITE, le chef des miliciens Maï-Maï Malaïka est reconnu comme interlocuteur de l'exploitation minière artisanale prévu à Mwendamboko en lieu et place du Président des creuseurs artisanaux. Cet aspect viole la loi minière de la République Démocratique du Congo et expose la République Démocratique du Congo aux différents accords internationaux signés comme le processus de traçabilité et étiquetage des minerais de 3T.
- Le protocole d'accord ne dit rien sur la démobilisation des miliciens Maï-Maï Malaïka et leurs réinsertions socio-économiques. Or les miliciens non démobilisés ne peuvent pas participer à l'exploitation minière.

**Excellence Monsieur le Chef de l'Etat,**

Nous proposons à votre Auguste personne pour résoudre ce conflit qui a déjà versé beaucoup de sangs des congolais innocemment par la division des tâches conformément aux attributions des différents ministères en associant le Gouvernement Provincial du Maniema, la Société Civile Nationale (par SARW, CERN, ASADHO, CORDAID et NRGI) et la Société Civile du Maniema (par le Bureau de coordination, MALI, CDJP/KINDU, CERN/Kasongo, BIDH, REPADI et VERT) comme suit :



1. La 1<sup>ère</sup> proposition est d'instruire le Vice Premier Ministre en charge de l'intérieur d'avancer avec ses dossiers aux étapes comme suit :
  - A. La mise en œuvre du protocole d'accord du 12 Août 2019 entre la Société NAMOYA Mining de Groupe BANRO et la communauté de SALAMABILA en intégrant toutes nos inquiétudes soulevées ci-haut.
  - B. Procéder à l'élaboration du calendrier de la mise en œuvre dudit protocole d'accord et définir les responsables des actes à mener conformément à la loi et les responsabilités des uns et des autres.
  - C. Procéder à l'exécution du protocole d'accord conformément au calendrier fixé.
  - D. Le Vice Premier Ministre de l'intérieur doit impliquer le Ministre de mines pour accompagner techniquement l'exploitation minière artisanale prévue à l'accord.
2. La 2<sup>ème</sup> proposition est d'instruire le Ministère de la Défense Nationale et le responsable de STAREC de s'impliquer urgemment à la démobilisation des milices Maï-Maï SIMBA à Lubutu et des milices Maï-Maï Malaïka au Sud Maniema. Et revient ici de rappeler la nécessité de la société civile à procéder à la sensibilisation pour la paix urgemment ;
3. La 3<sup>ème</sup> proposition est d'organiser sous votre attention particulière et la collaboration du Ministère en charge des Mines la négociation du CAHIER DE CHARGES entre la Société NAMOYA MINING du Groupe BANRO et le vraie représentant des communautés locales BB Salamabila accompagné du Forum Communautaire, la Société Civile locale et la société civile de la Province. Cette étape mérite un accompagnement de la société civile nationale pour question expérience comme SARW/RDC, CERN, ASADHO, CORDAID et NRGJ.
4. La 4<sup>ème</sup> étape est de responsabiliser le ministre en charge de Droits de l'homme de collaborer avec le gouvernement provincial, la société civile du Maniema à Kindu, la société civile locale à SALAMABILA, le chef de collectivité de BB Salamabila et d'autres services de l'Etat à Salamabila pour actualiser toutes les données des atrocités passées (13 civiles tuées à balle réelle et plus des 200 porteurs d'arme décédés) pour étudier les possibilités de répondre à la question de l'avenir des orphelins et des veuves laissées par cette guerre stérile ou sans raison ; et la même commission doit dénicher les gens qui ont détourné l'argent de la redevance minière payée par le gouvernement central et les traduire en justice.
5. La 5<sup>ème</sup> proposition est d'instruire le Ministre de la justice et le ministre du travail de procéder à l'évaluation de l' « accord à



l'amiable» surtout à l'article 5 où le groupe BANRO est reconnue comme responsable de la liquidation de la société ex-SOMINKI. La non exécution de cette disposition amène aujourd'hui plus de 150 agents de l'ex-SOMINKI à la mort suite aux conditions difficiles de vie sans compter les femmes, les enfants et autres personnes en charge.

Nous mettons en copie le protocole d'accord du 12 août 2019 et l'accord à l'amiable entre l'Etat congolais et le Groupe BANRO. A titre d'information, le groupe BANRO a acquit cet accord à l'amiable avec la nationalité canadienne et aujourd'hui, BANRO a renoncé à cette nationalité canadienne. Nous ne connaissons pas, s'il a acquit quelle nationalité.

Nous espérons uniquement à votre volonté politique pour recouvrer la paix durable au Maniema et voir le projet NAMOYA MINING continue son travail dans un climat de conviviabilité.

Nos très sincères considérations.

Fait à Kinshasa, le 16 Août 2019



Pour Maniema Libertés

Paul KASONGO NGOY

Président du Conseil  
d'Administration

**Copie pour information à :**

- Excellence Monsieur Vice Premier Ministre en charge de l'intérieur à Kinshasa ;
- Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Maniema à Kindu ;
- Monsieur le Représentant de la MONUSCO à Kindu ;
- Messieurs, Mesdames, Représentant (e) s de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (SARW/RDC, CERN, ASADHO, CORDAID, NRG, SOCIMA, MALI, CDJP/Kindu, CERN/Kasongo, BIDH, REPADI, VERT,...)